



## REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

### à l'interpellation Céline Baux – Que voit-on à l'Horizon Europe ?

#### **Rappel de l'interpellation**

*Les ministres de la Recherche et de l'Innovation de l'Union Européenne se sont dernièrement mis d'accord sur le programme de recherche « Horizon Europe » pour la période 2021-2027. En conséquence de nouvelles catégories plus strictes ont été édictées pour des pays tiers tels que la Suisse.*

*Alors que la Suisse était auparavant traitée de la même manière que les États de l'AELE/EEE que sont la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein, elle est maintenant incluse dans la quatrième et dernière catégorie.*

*Ainsi, à l'avenir, des pays comme le nôtre ne devraient pas recevoir plus d'argent du programme de recherche qu'ils n'en ont versé.*

*Des négociations devront encore avoir lieu dans le contexte de l'accord cadre, mais cette décision aura probablement des conséquences directes dès janvier 2021 sur les hautes écoles et universités de notre pays.*

*Sur la base de ces éléments, je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat.*

- 1 - Quelles seront les conséquences de cette rétrogression pour l'UNIL et quels seront les programmes touchés ?*
- 2 - Les effets se feront-ils aussi sentir sur les Hautes Ecoles du canton ? Si oui lesquels et de quelle manière ?*

*Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.*

## Réponse du Conseil d'Etat

### Préambule

Depuis 1984, l'Union européenne (UE) encourage la recherche, le développement technologique et l'innovation par le biais de programmes-cadres pluriannuels pour la recherche et l'innovation (PCR). Les chercheurs suisses participent aux projets des PCR depuis 1987 et profitent d'un financement direct de l'UE depuis 2004 grâce à un accord d'association. La 8<sup>ème</sup> génération de PCR (Horizon 2020), à laquelle est pleinement associée la Suisse depuis 2017, s'étendait de 2014 à 2020. Il cèdera la place au 9<sup>ème</sup> PCR Horizon Europe, du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à fin 2027.

Horizon Europe est organisé en trois piliers, plus une composante globale traitant de thèmes transversaux comme notamment la science ouverte ou l'égalité et l'éthique dans le domaine de la science et de l'innovation. Le pilier I concerne l'*Excellence scientifique* et s'inscrit dans la continuité du programme Horizon 2020. Les bourses du Conseil européen de la recherche (*European Research Council*, ERC) permettront notamment de soutenir des projets individuels de chercheurs d'envergure internationale. D'autres actions prévoient également le financement de bourses de mobilité et de projets collaboratifs transnationaux. Le pilier II d'Horizon Europe, *Problématiques mondiales et compétitivité industrielle européenne*, met l'accent sur les objectifs de développement durable et encourage les projets de recherche collaboratifs impliquant hautes écoles, PME et industrie, tout au long de la chaîne de création de valeur. Le pilier III, *Europe innovante*, propose des actions pour soutenir le transfert de savoir et de technologie et l'innovation et encourage notamment les start-up et les PME.

La participation de la Suisse aux PCR fait partie des Accords bilatéraux I de 2002 entre la Suisse et l'UE, tout comme la libre circulation des personnes. N'étant pas liée à l'accès au marché européen, cette participation doit être dissociée de l'accord-cadre institutionnel. De ce fait, lors des négociations avec l'UE qui auront lieu courant 2021, la Suisse mise sur une participation pleine et entière à Horizon Europe.

### Discussions en cours au sein de l'UE

Le 21 juillet 2020, les Chefs d'Etat et de gouvernements européens se sont mis d'accord sur un budget global qui intègre le nouveau cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2021-27. Le 11 décembre 2020, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne ont conclu un accord politique sur la base juridique d'Horizon Europe, programme qui sera doté d'un budget de 95,5 milliards d'euros. Les instances européennes doivent encore adopter cette base juridique au cours du premier trimestre 2021. Une clause permettra la rétroactivité de la participation au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Si les modalités de participation des États sont maintenant connues, les conditions d'association spécifiques de la Suisse doivent faire l'objet d'un mandat de négociation séparé. Des précisions sur le contenu de ce mandat de négociation de l'UE devraient être connues au printemps 2021. Ce n'est qu'alors que les négociations officielles entre la Suisse et l'UE pourront commencer en vue de définir précisément les conditions de la participation de la Suisse à Horizon Europe.

### Participation de la Suisse à Horizon Europe

D'après la proposition de règlement du 29 septembre 2020 de la Commission européenne concernant Horizon Europe, la Suisse ne ferait plus partie de la première catégorie qui englobait jusqu'ici les États de l'AELE, car la condition supplémentaire serait désormais que ces États soient membres de l'Espace économique européen (EEE). Dans cette même proposition, la Suisse ferait alors partie de la catégorie d'autres États tiers, au même titre que les pays comme le Canada, l'Australie et le Japon. Cette nouvelle position correspondrait à une association partielle – qui permettrait certes à la Suisse de répondre aux appels d'offres et à la plupart des projets collaboratifs – mais certaines mesures d'encouragement, telles que les bourses ERC, ne seraient plus ouvertes aux chercheurs et aux institutions de recherche basés en Suisse.

Afin d'assurer la participation de la Suisse au paquet Horizon Europe 2021-2027 sans interruption, le Conseil fédéral a élaboré un message de financement qui présente les trois scénarios possibles (pleine association, association partielle ou participation en tant qu'État tiers), afin que les chercheurs en Suisse puissent compter sur un financement européen ou suisse quelle que soit l'issue des négociations. Ce message a été adopté par le Parlement fin 2020, tout comme le mandat de négociation suisse. Ainsi, le Conseil fédéral est prêt pour entamer des négociations avec l'UE pour le renouvellement de l'accord bilatéral sur la participation au paquet Horizon Europe.

## Réponse aux questions

### **1. Quelles seront les conséquences de cette rétrogression pour l'UNIL et quels seront les programmes touchés ?**

À ce jour, les conditions d'association de la Suisse à Horizon Europe ne sont pas connues, aucune négociation officielle n'ayant été entreprise entre la Suisse et l'UE à ce sujet. Il est ainsi difficile d'estimer les effets exacts sur les hautes écoles et les chercheurs, y compris l'UNIL.

Dans le cas hypothétique où une association de la Suisse au paquet Horizon Europe ou à des parties de ce dernier serait retardée, partielle ou ne serait pas possible, les mécanismes suivants sont prévus dans le message du Conseil fédéral adopté par le Parlement :

- concernant les projets collaboratifs, les chercheurs suisses seront financés directement par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Cette pratique est déjà réglementée par une ordonnance relative aux mesures concernant la participation de la Suisse aux PCR (RS 420.126). À travers ces financements projet par projet gérés par le SEFRI, l'accès à environ deux tiers du paquet Horizon serait en tout cas garanti aux chercheurs suisses, la plupart des appels d'offres étant des projets collaboratifs ;
- s'agissant des bourses ERC, qui profitent grandement aux chercheurs suisses pour des projets individuels, elles ne sont pas accessibles aux ressortissants d'Etat tiers. Dans ce cas, le Conseil fédéral pourrait au besoin soumettre au Parlement d'autres mesures alternatives et demander leurs financements par des moyens supplémentaires. Car si l'accès à l'ERC venait à être supprimé, la qualité et l'attrait de la place suisse de la recherche et de l'innovation en seraient gravement affectés. L'UNIL craint notamment une réduction de l'attractivité auprès des chercheurs étrangers, ainsi que des difficultés dans le recrutement de jeunes chercheurs d'excellence ou dans l'occupation des postes de professeurs. L'émigration des chercheurs est un danger particulièrement menaçant puisqu'environ trois-quarts des boursiers ERC en Suisse sont de nationalité étrangère, dont 84% d'origine européenne.

Les propositions du Conseil fédéral, exposées dans le message de financement adopté par le Parlement, visent ainsi à soutenir les chercheurs et institutions suisses quel que soit le type d'association de la Suisse à Horizon Europe dès 2021 et, partant, à sauvegarder la position de la Suisse dans le réseau international contribuant à l'excellence de son système de recherche et d'innovation et au développement de ses capacités.

### **2. Les effets se feront-ils aussi sentir sur les Hautes Ecoles du canton ? Si oui lesquels et de quelle manière ?**

Au vu de l'état des discussions au niveau européen et l'incertitude liée au type d'association de la Suisse au paquet Horizon Europe 2021-27, il est difficile de déterminer quels seraient les effets sur les hautes écoles du canton. Les mécanismes de financement par la Suisse prévus par le Conseil fédéral en cas de non association réduiraient toutefois les impacts négatifs. Les effets des modalités de participation de la Suisse se feront sentir de manière similaire pour tous les types de hautes écoles. Les hautes écoles spécialisées seraient cependant moins impactées que l'UNIL du fait qu'elles mènent moins de projets de recherche dans le cadre des PCR.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 17 mars 2021.

La présidente :

*N. Gorrite*

Le chancelier :

*V. Grandjean*